



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2005 règlementant l'installation des terrasses sur le domaine public,

VU la demande par laquelle **Madame Magali MAZZONETTO, Gérante de la charcuterie MAZZONETTO** » sise 33 rue nationale, sollicite la possibilité d'installer des tables et des chaises, le long de la façade Est de son établissement, contre le jardin médiéval, à l'occasion des soirées « Chez Mazzo ».

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Madame Magali MAZZONETTO** est autorisée à occuper le domaine public sur une superficie de 17,60 m², le long de la façade Est de son établissement, contre le jardin médiéval, à l'occasion des « soirées chez Mazzo » :

- les 3, 4 17, 18, 19 20, 27 et 31 juillet,
- puis les 1^{er}, 2, 3, 10, 14, 15, 17, 28 et 29 août 2026.

Article 2 : **Madame Magali MAZZONETTO** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'installation autorisée par l'article 1^{er}.

Article 3 : La permissionnaire est tenue d'acquitter auprès du Régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public, révisable chaque année.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Gardien de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après notification à **Madame Magali MAZZONETTO**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **Madame Magali MAZZONETTO**.

Fait à LECTOURE, le - 9 JUL. 2026

Le Maire,
Julien PELLICER



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60

email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr